



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme. BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme. LELEU Séverine

Mme FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

**Représenté** : FAUP Guillaume par Mr SERVAT Jacques

**Absents** : PUJOL Julien, DENAT Xavier, JACOB Cyrille

**Date de la convocation** : le 23 janvier 2017

**Secrétaire de séance** : TROYES jacques

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h20**

**Ordre du jour :**

1. Vote des 4 taxes 2017
2. Budget annexe Photovoltaïques
  - Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier
  - Affectation du résultat 2016
  - Vote BP 2017
3. Budget annexe camping municipal la côte
  - Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier
  - Affectation du résultat 2016
  - Vote BP 2017
4. Avancement de grade 2017 Catégorie C
  - Création du poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ère classe
5. Délibération modifiant les indemnités de fonction des membres du conseil municipal suivant le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1
6. Instruction du droit des sols
  - Convention d'adhésion de la commune au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)

Mme Le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La délibération concernant la mise à disposition de la colonie du Garbet pour l'association « ça tourne en bon ».

- Une décision modificative pour le budget 2017 la première de l'année.

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

Mme le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pu prendre connaissance du PV du précédent conseil, demande s'il y a des observations et propose de passé à l'adoption.

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

### **1. Vote des 4 taxes 2017**

Mme le Maire précise que les bases des 4 taxes ont été notifiées et précise qu'il y a eu une baisse des bases qui ont été imposée :

- Taxe d'habitation :

- Base de 2016 : 863 700
- Base de 2017 : 857 500
- Taux voté en 2016 : 14.92 %

- Foncier bâti :

- Base de 2016 : 585 000
- Base de 2017 : 593 100
- Taux voté en 2016 : 18.09 %

- Foncier non-bâti :

- Base de 2016 : 11 000
- Base de 2017 : 11 100
- Taux voté en 2016 : 122.89 %

- CFE :

- Base de 2016 : 71 000
- Base de 2017 : 68 900
- Taux voté en 2016 : 28.67 %

Mme le Maire rappelle que la commune c'était engagée à maintenir les taux pendant la durée de leur mandat.

Concernant les produits :

- Taxe d'habitation :
  - 2016 est de : 128 864 €
  - 2017 sera de : 127 939 €
- Foncier bâti :
  - 2016 est de : 105 827 €
  - 2017 sera de 107 292 €
- Foncier non bâti :
  - 2016 est de 13 518 €
  - 2017 sera de 13 641 €
- CFE :
  - 2016 est de : 20 356 €
  - 2017 sera de : 19 754 €

Donc un total des produits en 2016 de 268 565 € et avec un maintien à ces taux en 2017 on sera à un produit total de 268 626 €

Donc Mme le Maire met au vote le maintien des taux de 2016 pour 2017.

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

## **2. Budget annexe Photovoltaïques**

- **Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier et l'affectation du résultat 2016**

Mme LE MAIRE explique les dépenses, fonctionnement et investissement

| Libellé             | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés  | 117.58              |                      |                     | 9 952.91             | 117.58              | 9 952.91             |
| Opérations exercice | 3 549.87            | 18 177.00            | 10 550.38           | 10 205.86            | 14 100.25           | 28 382.86            |
| Total               | 3 667.45            | 18 177.00            | 10 550.38           | 20 158.77            | 14 217.83           | 38 335.77            |
| Résultat de clôture |                     | 14 509.55            |                     | 9 608.39             |                     | 24 117.94            |
| Restes à réaliser   |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| Total cumulé        |                     | 14 509.55            |                     | 9 608.39             |                     | 24 117.94            |
| Résultat définitif  |                     | 14 509.55            |                     | 9 608.39             |                     | 24 117.94            |

Mme le Maire propose de voté l'acceptation de ce compte de gestion 2016 et l'affectation de ce résultat excédentaire de 9 608.39 €

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

- **Vote BP 2017**

Mme le Maire laisse le conseil étudier le tableau du BP 2017, demande s'il y a des observations et propose de mettre au vote l'acceptation du BP 2017

|                | Dépenses        | Recettes        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | <b>23141.55</b> | <b>23141.55</b> |
| Fonctionnement | <b>19813.39</b> | <b>19813.39</b> |
| Total          | <b>42954.94</b> | <b>42954.94</b> |

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

### **3. Budget annexe camping municipal la côte**

- **Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier et l'affectation du résultat 2016**

Mme LE MAIRE explique les dépenses, fonctionnement et investissement

| Libellé             | Investissement      |                      | Fonctionnement      |                      | Ensemble            |                      |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                     | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés  | 7 987.54            |                      |                     |                      | 7 987.54            |                      |
| Opérations exercice | 8 289.60            | 18 986.04            | 11 809.80           | 11 002.95            | 20 099.40           | 29 988.99            |
| Total               | 16 277.14           | 18 986.04            | 11 809.80           | 11 002.95            | 28 086.94           | 29 988.99            |
| Résultat de clôture |                     | 2 708.90             | 806.85              |                      |                     | 1 902.05             |
| Restes à réaliser   |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| Total cumulé        |                     | 2 708.90             | 806.85              |                      |                     | 1 902.05             |
| Résultat définitif  |                     | 2 708.90             | 806.85              |                      |                     | 1 902.05             |

Mme le Maire propose de voté l'acceptation de ce compte de gestion 2016 et l'affectation de ce résultat déficitaire de - 806.85 €

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

- **Vote BP 2017**

Mme le Maire étudie avec le conseil le tableau

Mr SERVAT trouve une erreur sur celui-ci

Mme le Maire propose de mettre au vote le report du vote du BP 2017 au prochain conseil afin de contrôler cette erreur.

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

#### **4. Avancement de grade 2017 Catégorie C**

- **Création du poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ère classe**

Mme le Maire explique que Mme Servat Christine bénéficie grâce à l'avis du CAP d'un avancement de grade, donc qui passera Agent Spécialisé Principal des Ecoles maternelle 1<sup>re</sup> classe à temps non complet puisqu'elle est à 30h/ semaine annualisé. Ce changement de grade pourra être effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais il faut créer l'emploi au tableau des emplois.

Etant donné que ce n'est voté qu'aujourd'hui ça pourra être effectif qu'au 1<sup>er</sup> mai 2017.

Mme le Maire propose de mettre au vote l'avancement de grade de Mme Servat Christine

|             |          |            |                |
|-------------|----------|------------|----------------|
| Votants : 9 | Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-------------|----------|------------|----------------|

#### **5. Délibération modifiant les indemnités de fonction des membres du conseil municipal suivant le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1**

Mme le Maire explique que pour les communes de plus de 500 habitants, la commune est sur un taux maximal au niveau de l'indemnité de fonction (ce qui est obligatoire).

Elle explique que désormais c'est une nouvelle détermination qui est fixé à 8.25% (taux inchangé) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour Mme le Maire : 31% de l'indice brut ; indemnité de : 1192.64€ brut

Pour le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25% ; indemnité 317.40€ brut

Mme le Maire met au vote la modification des indemnités de fonction des membres du conseil municipal

|             |          |            |                |
|-------------|----------|------------|----------------|
| Votants : 9 | Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-------------|----------|------------|----------------|

#### **6. Instruction du droit des sols**

- **Convention d'adhésion de la commune au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)**

Mme le Maire explique que les dossiers de la commune des droits du sol étaient étudiés à Saint-Girons par les services de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction de ces dossiers, donc la commune passera par le département

Mr SERVAT demande quel en sera les conséquences si la commune ne passait pas par le département

Mme le Maire lui explique que la commune ne bénéficierait plus d'aide pour instruire les dossiers

Mme FAUP demande qu'est-ce que les droits des sols

Mme le Maire lui explique que c'est tous les dépôts de permis ... .

Mme le Maire explique que c'est donc le SDIAU du conseil départemental qui instruira ces dossiers si la commune conventionne avec eux car le transfert ne se fait pas automatiquement et celui-ci a un coût annuel de 973.92€ pour la commune d'OUST.

Mme le Maire propose de mettre au vote l'acceptation de la convention d'adhésion de la commune au SDIAU

|             |          |                        |                |
|-------------|----------|------------------------|----------------|
| Votants : 9 | Pour : 8 | Contre : 1 (Mr Servat) | Abstention : 0 |
|-------------|----------|------------------------|----------------|

## Point rajouté :

### 1. Une décision modificative pour le budget 2017 la première de l'année.

Mme le Maire précise que la commune a voté le budget au mois de Mars en reprenant les mêmes chiffres au niveau des dotations que l'année dernière. Ayant reçu les notifications pour les dotations de 2017 il faut procéder à une modification afin de régulariser le budget voté.

| FONCTIONNEMENT : |  | DEPENSES        | RECETTES        |
|------------------|--|-----------------|-----------------|
| 023 (042)        | Virement à la section d'investissement | 35890.00        |                 |
| 7411             | Dotation forfaitaire                   |                 | -7318.00        |
| 74121            | Dotation de solidarité rurale          |                 | 43157.00        |
| 74127            | Dotation nationale de péréquation      |                 | -16.00          |
| 742              | Dot. aux élus locaux                   |                 | 67.00           |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>35890.00</b> | <b>35890.00</b> |

  

| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES        | RECETTES        |
|------------------|--|-----------------|-----------------|
| 2128             | Autres agencements et aménagements       | 1000.00         |                 |
| 2313             | Constructions                            | 31890.00        |                 |
| 2313 - 41        | Constructions                            | 3000.00         |                 |
| 021 (040)        | Virement de la section de fonctionnement |                 | 35890.00        |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>35890.00</b> | <b>35890.00</b> |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>71780.00</b> | <b>71780.00</b> |

Mme le Maire propose de mettre au vote cette modification

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 9</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

### 2. Délibération concernant la mise à disposition une partie de la colonie du Garbet pour l'association « ça tourne en bon ».

Après avoir pris en compte l'avis des conseillers Mme le Maire s'assure que c'est bien un prêt et non une location ce que le conseil confirme et met au clair les closes de la convention :

1. Nettoyer le local avant leur installation ;
2. Occuper les lieux uniquement pour l'usage **de stockage de matériel** reconnaissant n'avoir aucun droit à la propriété commerciale sur les lieux ci-dessus désignés ;
3. Stocker seulement l'équivalent deux ou trois Bennes de matériels;
4. Vider entièrement le local si l'association à l'issue.
5. De ne pouvoir faire aucun changement de distribution de peinture, aucun percement de mur, ni aucune démolition sans le consentement écrit du Bailleur. Tous embellissements et améliorations faits par le Preneur resteront à son départ la propriété du Bailleur, sans indemnité
6. D'occuper les lieux personnellement. De ne pouvoir en aucun cas céder même gratuitement son droit à la présente occupation ;
7. Ne faire aucune réclamation contre le Bailleur pour cause d'humidité ou de dégâts des eaux sachant que la zone occupée est inondable;
8. De ne rendre en aucun cas le Bailleur pour responsable en cas de vol ou d'incendie dans les lieux occupés ;
9. Le Preneur déclare connaître le fonctionnement de tous les services et appareils des lieux occupés. Il reconnaît les prendre en bon état de fonctionnement et s'engage à les entretenir et à les rendre tels à la fin de la présente convention. Il se rend responsable de tous accidents qui pourraient arriver par leur usage.

10. Il sera tenu de rembourser au Bailleur le montant des réparations qui lui seraient notoirement imputables.

Mme le Maire propose de mettre au vote la délibération concernant la mise à disposition d'une partie de la colonie du Garbet.

|             |          |            |                |
|-------------|----------|------------|----------------|
| Votants : 9 | Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-------------|----------|------------|----------------|

### **Questions diverses :**

**1.** Mme LE MAIRE demande si il y a des questions diverses.

Mme LELEU demande, en rapport avec l'accident du dimanche 23 avril 2017 devant le magasin « VIVAL », serait-il possible qu'il y ai une réflexion de la part de la mairie à ce sujet.

Mr SERVAT et Mr TROYES précise que ça dépend de la DDE,

Mr FARAMOND précise que normalement il avait été prévu qu'il n'y ai pas de sortie directe sur la départementale et que la sortie se faisait par l'arrière du magasin (roquemaurel)

Mme LELEU se demande s'il ne serait pas possible à la commune de faire avancer le panneau OUST ou de faire mettre un panneau a 70km/h

Mme le Maire propose de faire un courrier en raison des nombreux accidents qui ont eu lieu au niveau de cette sortie sur la départementale

Mr TROYES affirme que la commune a le droit et le devoir de signaler qu'il y a un danger au niveau de cette intersection, mais qu'il existe des autorités compétentes pour amener des solutions à ce genre de problèmes.

Mme le Maire affirme qu'elle est tout à fait d'accord avec ce point de vue et cette proposition de faire un courrier de signalement.

**2.** Mr TROYES informe le conseil qu'il a appelé le SMDEA pour demander pourquoi certaines habitations avaient l'eau imbuvable au goût.

Le SMDEA lui a répondu que la turpitude des eaux avait fortement dégradé la source de saint Christo. Donc aucune réponse concluante de leur part.

**3.** Mme le Maire a quelques informations à transmettre aux conseillers :

#### **- Le projet : transfert de pharmacie**

Mme le Maire leur annonce que la commune a reçu de l'ARS une notification de refus de transfert. Elle précise que lors de la première réunion en 2014, l'ARS avait informé que si la commune faisait le nécessaire au niveau du PLU, qu'un permis de construire puisse être accepté... ils ne s'opposeraient pas à ce transfert de pharmacie ; entre temps, le bureau de l'ARS ayant changé, malgré les délibérations faites par la commune d'OUST et de SEIX, elle notifie un refus. Il faut attendre des dérogations par ordonnance.

Mr TROYES en accord avec Mme le Maire, serait d'avis de refuser cette notification et de continuer à travailler afin que la pharmacie puisse enfin ouvrir un jour sur la commune d'Oust.

Mr TROYES propose que tous les maires des cantons voisins se manifestent afin que la pharmacie ne soit pas délocalisée plus loin.

#### **- L'affaire de la maison forestière**

Mme le Maire informe les conseillers que le bail prenait fin le 31 mars 2017, et que donc les locataires occupaient toujours les lieux sans droit au 1<sup>er</sup> avril 2017, donc une procédure d'expulsion a été engagée.

### **- L'affaire du Camion en stationnement permanent à Roquemaurel**

Mme le Maire informe que la commune avait confié cette mission au Pnr, ils ont commencé à engagé les démarches mais pour pouvoir les continuer il leur fallait une attestation de la gendarmerie pour témoigner que le véhicule était une épave. Néanmoins la gendarmerie c'est déplacée mais n'a pas déclaré le véhicule épave, donc cette affaire n'a pas pu aboutir pour le moment.

### **- L'affaire d'assainissement avec Mr Jacob et Mme Bernère**

Mme le Maire informe que pour ce contentieux, la mairie a été reconnue fautive au cinquième donc sur les quinze mille euros demandais Mr Jacob et Mme Bernere, 1000 € a été retenue par le tribunal car ils considèrent que la mairie n'est pas seule fautive.

Mme le Maire informe que la commune a un délai de 2 mois pour faire appel donc demande aux membres du conseil leur avis, à l'unanimité les conseillers ne veulent pas faire appel.

Mme le Maire propose de mettre au vote le fait de faire appel

|                    |                 |                   |                       |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 9</b> | <b>Pour : 0</b> | <b>Contre : 9</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|

### **- Visite du CHSCT**

Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil elle avait informé le conseil que la commune avait eu une visite du CHSCT, qu'elle leur avait expliqué comment ces derniers c'était présenté à leur arrivée ... . Suite à cette visite la commune a reçu un mail disant que Mme le Maire avait caché des informations sur la nature de la visite du CHSCT.

Mr DE MERITENS demande qui était l'expéditeur de ce mail

Mme le Maire lui répond que c'est Mr Jacob

Elle poursuit donc en expliquant qu'elle s'est rapprochée du CHSCT pour avoir confirmation de la nature de cette visite, elle lit le mail qui confirme les informations donnée au précédent conseil, c'est-à-dire que : « la visite a été présentée comme une visite de CHSCT classique, périodique en référence à l'article 40 du décret 85.603 du 10 juin 1985 ».

### **- Demande de subvention de l'école**

Mme le Maire explique que l'école a besoin de la subvention afin de pouvoir payer le bus pour le voyage de fin d'année donc elle demande aux conseillers concernés (Mr FARAMOND, Mme LELEU et Mme FAUP) que les subventions soit traitées avant fin mai.

**Fin de séance : 23h00**

## Parole aux Oustois :

Le 28 Mai 2017

Ouverture de Séance : 20h45

Nombres d'Oustois : 2

### Présentation de l'association : « Ça tourne en bon »

Mme le Maire explique tout d'abord que plusieurs rencontres auparavant ont eu lieu avec les représentants de l'association et invite les personnes présentes à présenter leur projet et les remercie de leurs présences.

Mme ??? (Représentante de l'association) commence la présentation en expliquant que l'association a été créée il y a 3 ans, que son but est de réduire au maximum les déchets. Elle précise qu'il y a, aujourd'hui, entre 60 et 70 adhérents.

En tant que membre actif ils ont plusieurs missions :

- La Gratifieria (marché gratuit) action menée tous les semestres
- Un groupement d'achat s'est mis en place
- Un système d'échange de service local
- Une soupe populaire (Récupération d'inventures de fruits et légumes sur différentes manifestations qui sont ensuite proposés à prix libre)

Et notamment leur projet le plus important : LA RESSOURCERIE

### Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

Endroit où une collecte est faite de tous les objets que les gens veulent se séparer, dont ils n'ont plus usage pour ensuite les récupérer afin de les remettre en état de fonctionnement pour, par la suite, les vendre à bas prix, créer des emplois et favoriser les personnes aux faibles revenus.

Mme ?? 2<sup>eme</sup> explique que cette ressourcerie a donc aussi pour but de diminuer les déchets. En effet, en accord avec le SICTOM, ces derniers leur ont mis à disposition un container au sein de la déchetterie d'Oust afin qu'ils puissent évaluer tout ce qui était récupérable et réutilisable dans les déchets jetés par la population. En 1 semaine un container entier s'est rempli. Elle précise que l'association a reçu un accueil plus que favorable par la population qui a fréquenté la déchetterie durant cette période.

Mme 1<sup>ere</sup> explique qu'un local leur a été prêté gracieusement mais celui-ci est trop petit et les déchets récupérés durant cette semaine à la déchetterie sont toujours dans le container car ils ne rentrent pas dans le local.

Mme 1 demande donc au conseil municipal s'il leur serait possible de leur prêter une partie de la colonie du Garbet afin d'entreposer le matériel récupéré,

Mme 2 précise que le temps que la ressourcerie ouvre ils souhaiteraient commencer à stocker du matériel afin d'avoir assez de matériel lors de l'ouverture.

Mr SERVAT demande si la semaine Test va se renouveler

Mme 2 le lui confirme et lui précise que l'association va essayer d'en faire une à Biert également.

Mr TROYES demande si l'association récupère toutes sortes d'objets (téléphones, électroménagers, meubles,...)

Mme 2 lui explique qu'elle récupère les objets qui peuvent être revendus donc effectivement des meubles, de la vaisselle, des objets qui font partie du patrimoine... .

Elle explique ensuite que pour l'instant ils ne récupèrent que l'électroménager en état de marche car ils n'ont pas d'atelier ne peuvent donc pas les réparer, elle informe ensuite qu'ils ont une « personne ressource » au sein de l'association qui est spécialiste dans la réparation de tout ce qui est électronique.

Mme 1 précise que le but est aussi qu'il y ai des bénévoles qui viennent partager leur savoir ... afin de réparer les objets récupérés.

Mme 2 profite d'aborder ce sujet en expliquant que l'association souhaiterait développé grâce à cette ressourcerie des ateliers pour réparer les objets ... .

Mr DE MERITENS demande confirmation quant aux intentions d'exploitation du bâtiment.

Mme 2 lui confirme que c'est seulement pour stocker les objets le temps de trouver un local pour y effectuer la vente.

Mr DE MERITENS demande dans un délai de combien de temps le magasin de la ressourcerie va pouvoir ouvrir ces portes

Mme 2 lui explique qu'elle ne peut pas répondre à cette question précisément mais qu'elle espère le plus tôt possible

Mr DE MERITENS trouve très honorable de créer cette association... mais émet ces craintes quant au fait que si la ressourcerie n'ouvre jamais ces portes que faire de tout le matériel récupéré et stocké auparavant

L'association s'engage à vider les locaux dans le cas où la ressourcerie ne pourra pas débiter.

Le conseil municipal leur conseille également de prendre contact avec le propriétaire du « bocard » (ancienne fabrication de pierre à faux et de boîtes à camembert).

Mr SERVAT explique à l'association que l'aile désirée par l'association est classée en zone inondable, et que l'assurance de la commune pour la colonie n'assure pas le matériel présent à l'intérieur de cette aile.

Mme 2 demande au conseil si leur projet les intéressent, et leur point de vue.

Mr SERVAT affirme que c'est un bon projet, qu'à terme ce sont des structures qui se construiront partout

Mr Troyes demande à l'association si elle fonctionne qu'avec du bénévolat

Celle-ci lui répond que pour l'instant oui, le temps de démarrer l'activité, mais que par la suite ça va créer de l'emploi, des formations ...

Mr SERVAT propose étant donné que c'est un projet intercommunal, de faire une réunion qui regroupera la communauté des communes, le Pnr, SICTOM...

D'un commun accord l'association et le conseil municipal trouve un terrain d'entente en élaborant des conditions pour la mise à disposition des locaux de la colonie du Garbet (précédemment cité).